

## Compte rendu de la séance du 30 juillet 2020

**Président :** COMTE Philippe

**Secrétaire :** GAMBUS Béatrice

**Présents :** Matthieu BAYLAC, Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Amandine LAUMONT, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT

**Excusés :**

**Absents :**

**Représentés :**

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour modifier l'ordre du jour par l'ajout de deux délibérations :

- Désignation d'un délégué au CCAS suite à la démission de Mme JONCOUR
- Désignation des délégués pour l'élection sénatoriale

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### Ordre du jour:

- Vote du Budget 2019 M14
- Vote du Budget 2019 M49
- Délibération pour fixer les tarifs de location du foyer municipal et du mobilier (tables, chaises)
- Délibération pour approuver une convention de location du foyer municipal et du mobilier (tables, chaises)
- Affaires communales / questions diverses

### Délibérations du conseil:

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 M14 ( DE 2020 35) Résultat du vote :

Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 M14**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 M14 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 380 761.91 €

Dépenses et recettes d'investissement : 271 535.20 €

#### **DEPENSES RECETTES**

**Section de fonctionnement** 380 761.91 € 380 761.91 €

**Section d'investissement** 271 535.20 € 271 535.20 €

**TOTAL** 652 297.11 € 652 297.11 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2020 M14,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2020 M14 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

#### **DEPENSES RECETTES**

**Section de fonctionnement** 380 761.91 € 380 761.91 €

**Section d'investissement** 271 535.20 € 271 535.20 €

**TOTAL** 652 297.11 € 652 297.11 €

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 M49 ( DE 2020 36) Résultat du vote :**

Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 M49**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 M49 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 150 440.69 €

Dépenses et recettes d'investissement : 229 554.04 €

**DEPENSES RECETTES**

**Section de fonctionnement** 150 440.69 € 150 440.69 €

**Section d'investissement** 229 554.04 € 229 554.04 €

**TOTAL** 379 994.73 € 379 994.73 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2020 M49,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2020 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

**DEPENSES RECETTES**

**Section de fonctionnement** 150 440.69 € 150 440.69 €

**Section d'investissement** 229 554.04 € 229 554.04 €

**TOTAL** 379 994.73 € 379 994.73 €

**Adoption du règlement intérieur du foyer municipal fixant le prix de location de la salle et du mobilier (tables et chaises) ( DE 2020 37) Résultat du vote : Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune d'Antugnac met à la disposition des associations ou des particuliers une salle communale dénommée Foyer Municipal, située route de Couiza, pour pratiquer des activités culturelles de loisirs, des réceptions familiales, des réunions. La commune propose également le prêt de mobilier (tables et chaises).

M. le Maire rappelle que l'utilisation de cette salle municipale nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'un règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigé. Ce règlement, annexé à la délibération, fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs de cette salle. Un état des lieux sera réalisé systématiquement à chaque location du foyer municipal et à chaque prêt de mobilier. Ce règlement prévoit le tarif de location du Foyer Municipal et le tarif de prêt du mobilier (tables et chaises) :

**1. Foyer Municipal**

- **LOCATION** gratuite pour les habitants de la commune et de 200 € la journée pour les habitants hors de la commune
- **CAUTION** de 1 000 € pour les habitants de la commune et pour les habitants hors de la commune

**2. Tables rectangles**

- **LOCATION** gratuit pour les habitants d'Antugnac et 8 € par table pour les habitants hors commune
- **CAUTION** de 75 € par table pour les habitants de la commune et pour les habitants hors de la commune

**3. Chaises**

- **LOCATION** gratuit pour les habitants d'Antugnac et 1 € par chaise pour les habitants hors commune

- **CAUTION** de 14 € par chaise pour les habitants de la commune et pour les habitants hors de la commune

M. le Maire donne lecture du projet au Conseil Municipal et demande à celui-ci de se prononcer sur le règlement intérieur du Foyer Municipal tel qu'annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son président et après en avoir délibéré décide :

D'APPROUVER le règlement intérieur du Foyer Municipal, tel qu'annexé à la présente délibération, à compter du 30 juillet 2020.

D'APPROUVER le tarif de location du foyer municipal et le tarif de prêt du mobilier (tables et chaises) tel que détaillé ci-dessus et dans le règlement intérieur joint à la présente.

#### Approbation d'une convention pour location de la salle du Foyer Municipal ( DE 2020 38)

Résultat du vote : Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

La commune d'Antugnac met à la disposition des associations ou des particuliers la salle du Foyer Municipal. Afin d'encadrer cette pratique, M. le Maire propose de faire signer une convention à chaque location de la salle du Foyer Municipal. Il donne lecture du projet de convention d'utilisation des locaux municipaux.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention pour location de la salle du Foyer Municipal décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son président et après en avoir délibéré décide :

D'APPROUVER le projet de convention présenté et annexé à la présente délibération, à compter du 30 juillet 2020.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention lors de chaque location.

#### Désignation d'un délégué au CCAS ( DE 2020 39) Résultat du vote : Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la démission de Mme JONCOUR Ophélie, il y a lieu de désigner 1 membre appelé à représenter la commune au sein du Centre Communal d'Aide Sociale.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après avoir délibéré :

Considérant qu'il y a lieu de désigner 1 membre, en remplacement de Mme JONCOUR Ophélie qui a démissionné, pour le Centre Communal d'Aide Sociale vote à bulletin secret et à l'unanimité, le membre suivant :

- GAMBUS Béatrice

#### Désignation des délégués pour l'élection des sénateurs ( DE 2020 40) Résultat du vote : Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 30 juillet 2020 à 18 heures

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale DCL-BELPAG 11-2020-059

**Vu** l'arrêté préfectoral DLC-BELPAG 11-2020-069 du 24 juillet 2020

*a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM BOUSQUET Patrice, POLET Bénédicte, LAUMONT Amandine, BAYLAC Matthieu. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Élection du délégué titulaire*

Les candidatures enregistrées : COMTE Philippe

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. COMTE Philippe 9 voix
- M. ou Mme ... voix

M. COMTE Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

*b) Élection des délégués suppléants*

Les candidatures enregistrées :

BOUSQUET Patrice

GAMBUS Béatrice

SALVAT Christophe

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. BOUSQUET Patrice 9 voix, Mme GAMBUS Béatrice 9 voix et M. SALVAT Christophe 9 voix
- M. ou Mme ... voix

M. BOUSQUET Patrice, Mme GAMBUS Béatrice et M. SALVAT Christophe ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

### **AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES :**

- Un devis a été réalisé pour les travaux de construction d'une STEP à CROUX. Ce devis s'élève à 39 840 € TTC. Une demande de subvention va être déposée prochainement pour ce projet.
- Les premières estimations pour la réfection du mur de soutènement rue de la garenne sont comprises entre 50 000 € et 80 000 €.
- L'aire de stationnement du bus scolaire va être déplacée pour des raisons de sécurité.
- Parc photovoltaïque : suite à un décès accidentel, sur le site du parc photovoltaïque, une enquête est en cours. L'avancement du projet est suspendu temporairement. Le parc sera prêt à produire dès fin août.
- Un devis a été demandé en vue de remplacer les menuiseries de la cantine.
- Un devis a été demandé pour l'abattage d'un cyprès dangereux au cimetière.
- Des travaux vont être réalisés, courant août, dans la salle de garderie (peintures, dispositif anti pincement, aménagement point d'eau et WC...). Ces travaux vont être réalisés en régie.
- La bibliothèque va certainement être déplacée dans les locaux de l'ancienne crèche. Elle sera plus proche des élèves de l'école, pourra bénéficier d'un accès internet avec le wifi de la Mairie. D'autre part, cela permettra de remettre la salle des associations à disposition des dites associations.

Le Maire,  
Philippe COMTE

